

**CFVU du 8 octobre 2020**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université de Poitiers ;*

*Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;*

**Délibération n° CFVU 20201008\_01 – Compte-rendu de la CFVU du 24 septembre 2020**

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

*Validation du compte-rendu de la CFVU du 24/09/2020.*

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.**

Décompte des voix :

Décompte des votants : 20

Pour : Unanimité des présents

Contre :

Abstention :

Fait à Poitiers, le 08/10/2020

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL



Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

**Voies et délais de recours**

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



## COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 24/09/2020

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Virginie LAVAL, Vice-présidente Formation et Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Présents ou représentés, y compris la présidente de séance : 22, y compris Mme Hall, Directrice du CROUS Poitou-Charentes, dont la voix est consultative.

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	CFVU 24/09/2020 Pleniére	Nombre de ACTIF/INACTIF
AUBINEAU	Sébastien		1
BELLINI	Stéphane	Reçoit procuration de FINDING Susan et VIGIER Fabrice	1
BON	Amandine	Reçoit procuration de GAUTIER Pierrick et RAUTUREAU Killian	1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
CORET	Muriel	Donne procuration à LAVAL Florence	1
DIRECTRICE DU CROUS	Marianig Hall	Voix consultative	1
DUBASQUE	François	Donne procuration à ROYOUX Dominique	1
FINDING	Susan	Donne procuration à BELLINI Stéphane	1
GAUTIER	Pierrick	Donne procuration à BON Amandine	1
HELBERT	David		1
LAVAL	Florence	Reçoit procuration de CORET Muriel	1
LAVAL	Virginie	Reçoit procuration de NIBAUDEAU Delphine et BOUCARD Hélène	1
MICHEL	Julien		1
MOINET	Nicolas	Donne procuration à SEGUIN François	1
NIBAUDEAU	Delphine	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
PERDRISOT	Rémy	Donne procuration à SEGUIN François	1
QUINTARD	Sylvie		1
RAUTUREAU	Killian	Donne procuration à BON Amandine	1
ROYOUX	Dominique	Reçoit procuration de DUBASQUE François	1
SEGUIN	François	reçoit procuration de PERDRISOT Remy et MOINET Nicolas	1
THIRIET	Nathalie		1
VIGIER	Fabrice	Donne procuration à BELLINI Stéphane	1

<b>Total général</b>		<b>22 présents ou représentés, dont une voix consultative.</b>	<b>22</b>
----------------------	--	--	-----------

### **Ordre du jour :**

L'ordre du jour de la CFVU sera le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la CFVU du 9 Juillet 2020
2. Le quart-d'heure Etudiant
3. Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Ouverture d'un diplôme d'Ingénieur en Formation initiale sous Statut d'Apprenti, ENSIP
4. Informations Générales
5. Pour information : Bilan Parcoursup
6. Pour information : Bilan Master
7. Pour délibération de la CVFU : UE Ouverture 2020-2021
8. Pour délibération de la CVFU : règlements des examens 2020-2021 pour chaque composante
9. Pour délibération de la CVFU : maquettes 2020-2021 (suite et Fin)

La séance commence à 15H05

Virginie Laval énumère les 10 procurations reçues. Elle précise qu'avec 22 élus présents ou représentés, dont Mme Hall, Directrice du CROUS, dont la voix est consultative, le quorum est atteint.

1. **Approbation du compte-rendu de la CFVU du 9 Juillet 2020 (annexe 1.1)**

#### Compte-rendu de la CFVU du 9 juillet 2020 : délibération CFVU-20200924-01

**POUR : unanimité des présents**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**

**Le compte rendu est adopté**

2. **Le quart-d'heure Etudiant**

3. **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Ouverture d'un diplôme d'Ingénieur en Formation initiale sous Statut d'Apprenti, ENSIP :**

Présentation de Jean Yves Chenebault, directeur de l'ENSIP, de Christophe Louste, porteur du projet, et de Pascal Chauchefoin, doyen de la faculté de sciences économiques

Christophe Louste prend la parole et présente aux élus de la CFVU le nouveau diplôme d'ingénieurs FISA Ingénieur ville durable, Formation initiale sous statut d'apprentis  
Il souligne que l'ENSIP est une des dernières écoles d'ingénieur à ne pas avoir, pour le moment, de formation intégralement en apprentissage.

### **L'ingénieur ville durable**

L'ingénieur Ville Durable est responsable de la conduite et du contrôle des différentes phases d'études, de l'exploitation et de la maintenance évolutive d'unité urbaine respectant les principes du développement durable

Il prend en compte simultanément les enjeux énergétiques, environnementaux, économiques, et sociaux de la ville pour et avec ses habitants.

Il travaille au bien être des habitants et cherche à diminuer l'empreinte énergétique d'une ville ou d'un quartier en développant l'efficacité énergétique par la mise en place de modes de transport et de logements sobres

Il favorise le développement de systèmes de production et de consommation de ressources naturelles et renouvelables

Il améliore la gestion des flux de façon à garantir un accès soutenable aussi bien dans le domaine d'eau que des déchets.

### **Compétences définies par la commission de perfectionnement (séances des 5 et 6 avril 2020)**

Concevoir un cahier des charges ville durable à partir d'un besoin d'aménagement public à destination des entreprises privées ou des collectivités publiques

Analyser une solution pour la ville durable prenant en compte la complexité et les aspects législatifs, techniques, humains, économiques et sociaux

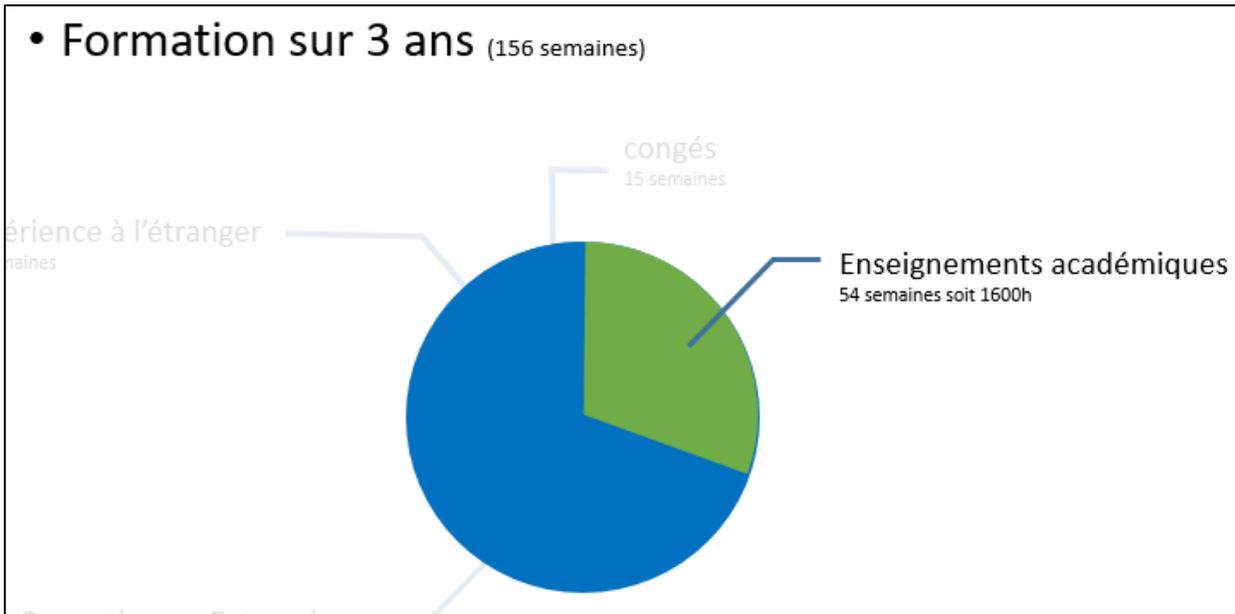
Produire une liste de propositions prenant en compte simultanément les enjeux sociaux, sociétaux, économiques et environnementaux en accord avec les besoins et les évolutions normatives

Gérer et animer un projet pluridisciplinaire et multipartenaire

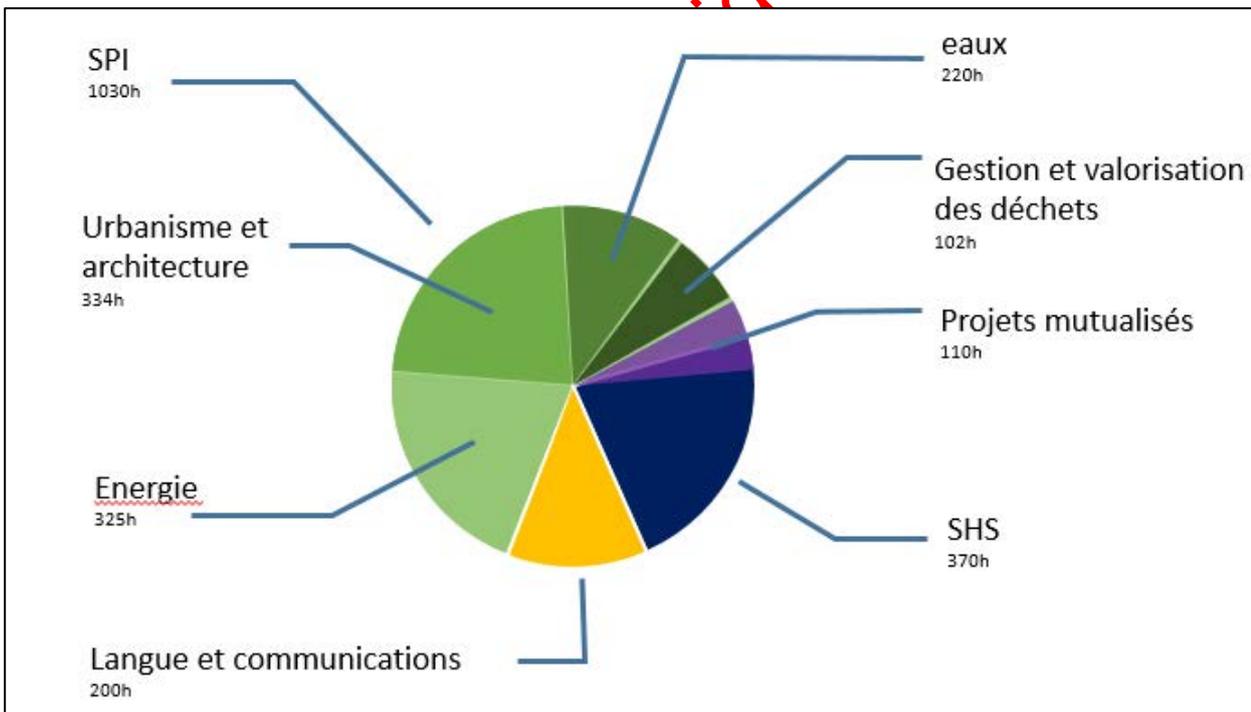
Exposer en accord avec la réglementation les orientations les options et solutions techniques

Conseiller une collectivité ou une entreprise sur les démarches à suivre en s'appuyant sur une expertise approfondie dans le domaine de la ville durable

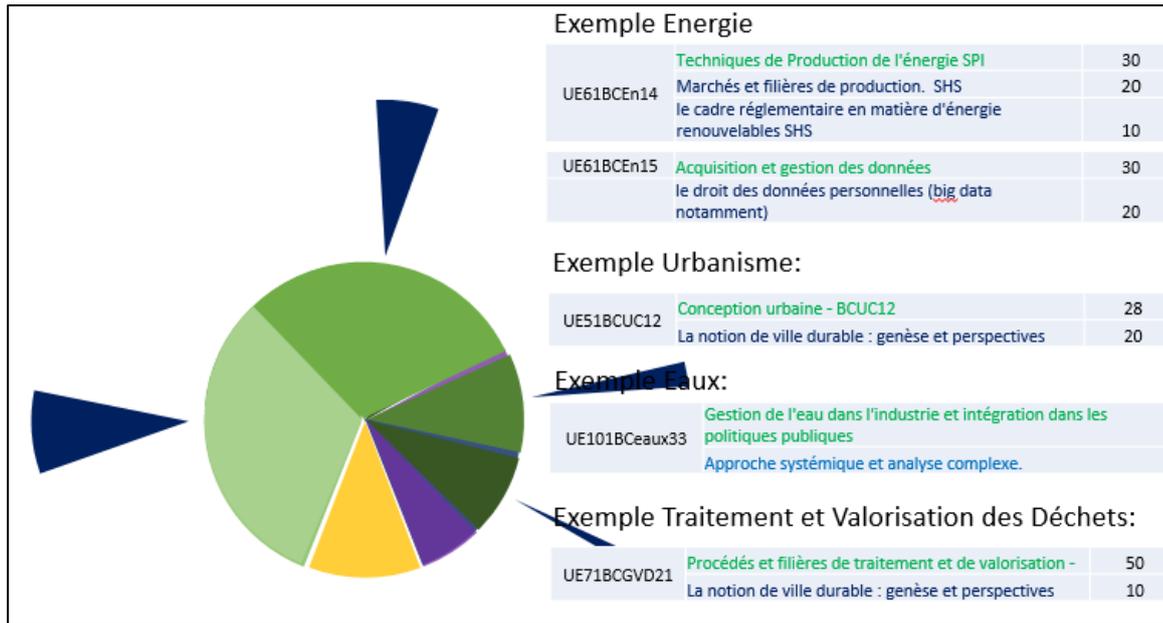
### **Contenu de la formation**



**Un enseignement académique pluridisciplinaire (1600H sur 3 ans cadrage CTI)**



**Un enseignement Co construit en blocs de compétences SPI SHS**



2020

Valide CFVU

**Répartition UE/Crédits**

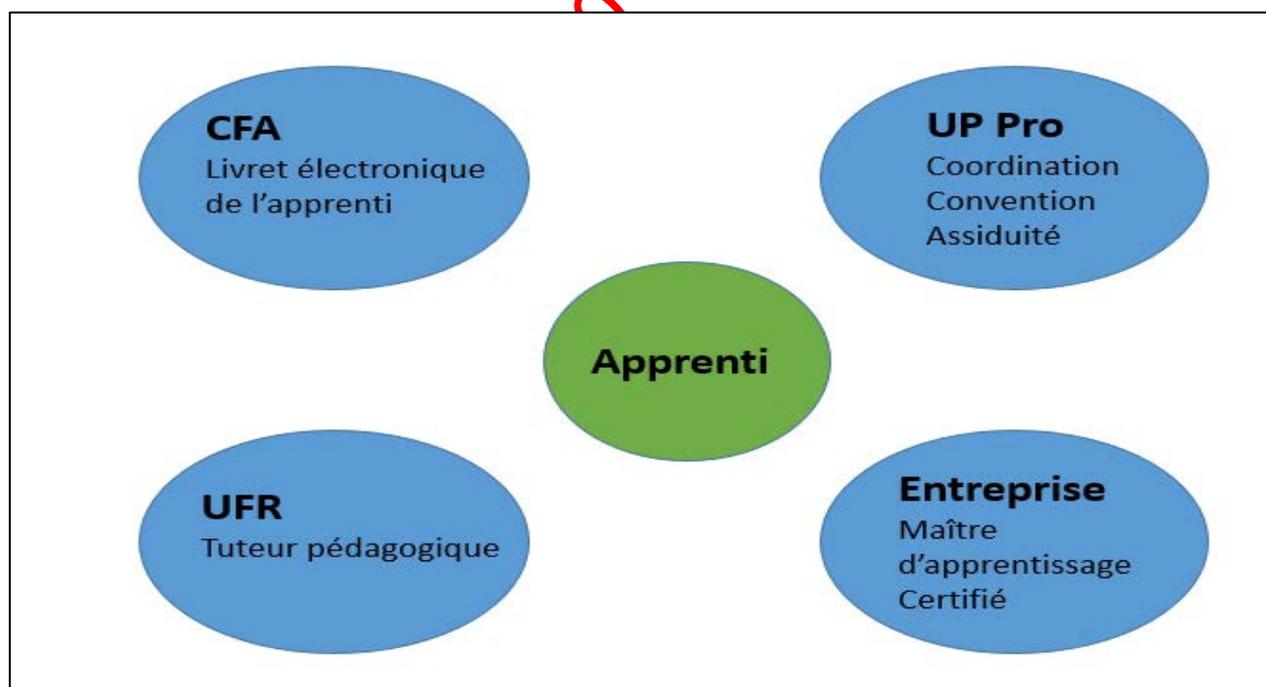
	ENSI/ Sciences Economiques/ Droit & Sciences Sociales	Entreprise
1A	27 semaines / 800h présentiel	25 semaines
	4 UE 40ECTS	20ECTS
2A	17 semaines / 500h présentiel	35 semaines
	3 UE 30 ECTS	30 ECTS
3A	10 semaines /300h présentiel	42 semaines
	2 UE 30 ECTS	30 ECTS
Total	54 semaines / 1600h présentiel	102 semaines
	100 ECTS	80 ECTS

**Ressources Humaines : Répartition des heures**

	Heures UP			
	Heures ENSI	Heures Droit & sciences éco	Heures Intervenants extérieurs	Total
1A	280	310	210	800
2A	170	150	180	500
3A	100	140	60	300
<b>Total</b>	550	600	450	1600

2 valide CFVU

**Organisation : Suivi de l'apprenti**



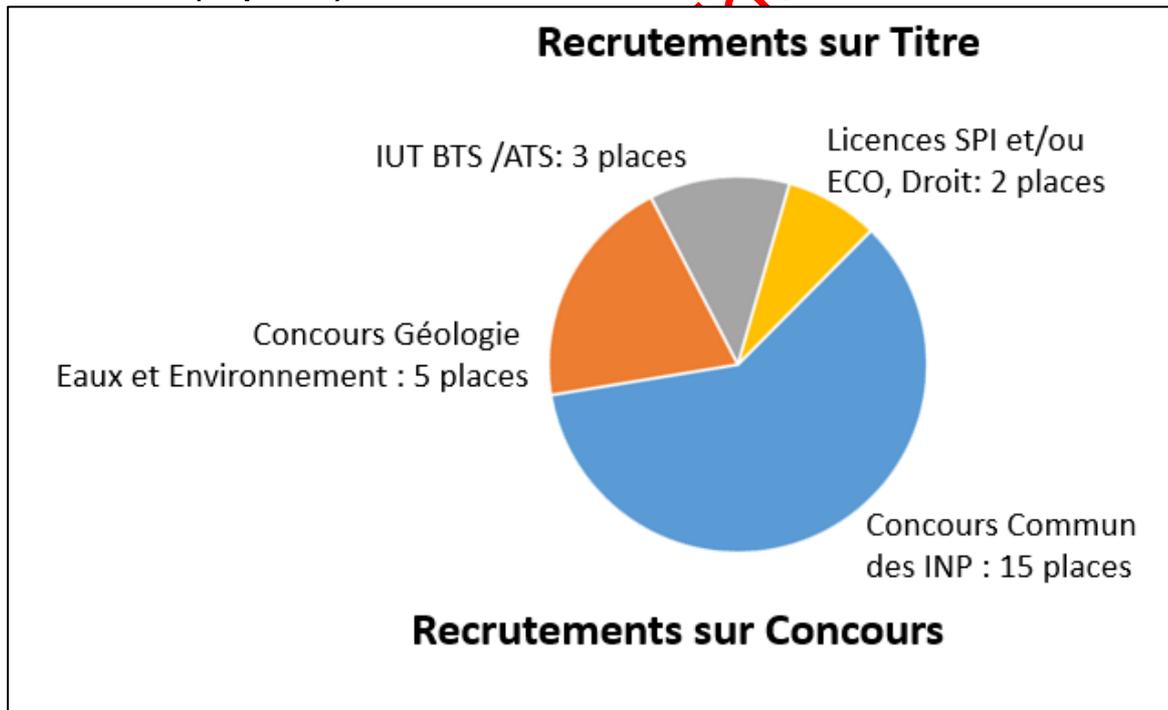
**Calendrier répartition annuelle**

temps en semaines	Semestre 1	Semestre 2	Périodes alternées	Périodes longues	Congés	Total
-------------------	------------	------------	--------------------	------------------	--------	-------

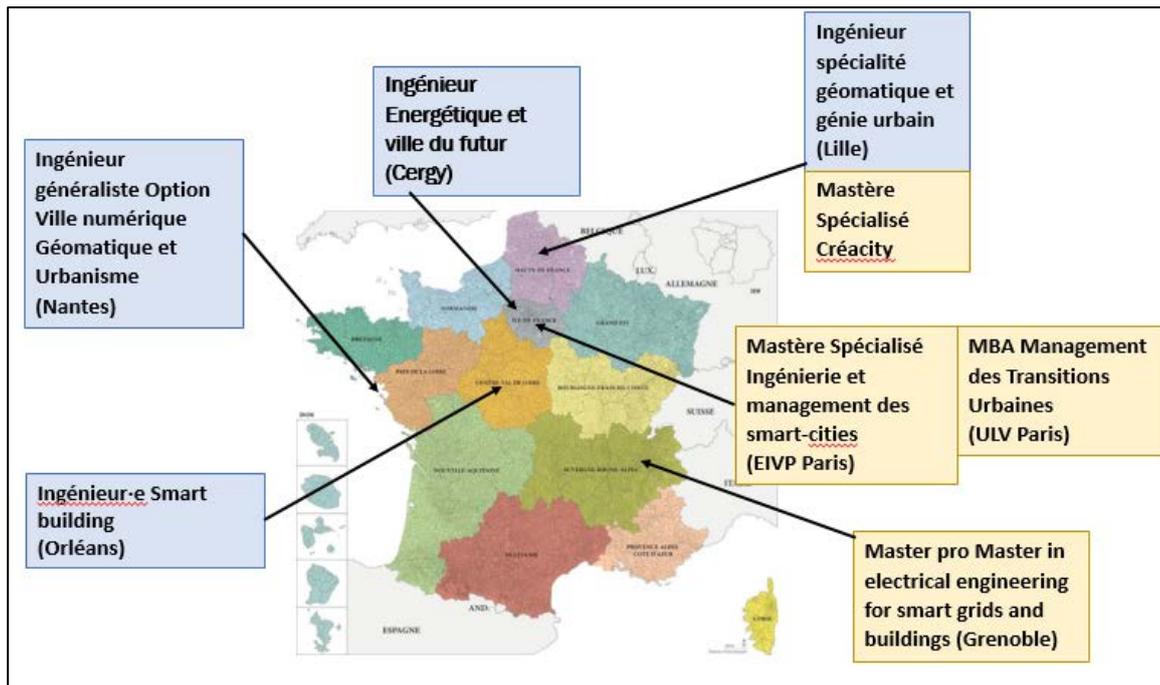
1A	13	14	10	10	5	52
2A	10	7	20	10	5	52
3A	10	x	Exp étranger 12	25	5	52

Compte rendu CFVU 05/10/2020

**Recrutement (25 places)**



**Environnement pédagogique : Carte des formations**



2020

Intervention de Pascal Chauchefoin doyen de la faculté des sciences économiques, qui souligne que la coopération entre l'ENSIP et la fédération territoires a permis d'intégrer la multidisciplinarité dans cette formation, et la prise en compte du disciplinaire économique et social. Il insiste sur la notion « d'acceptabilité des changements techniques » qui est une véritable plus-value dans la formation des ingénieurs.

Suite à question de Stéphane Bellini : les étudiants auront le statut d'apprentis sur les 3 années de formation.

Question de David HELBERT : les UE sont-elles des créations ou des mutualisations ? Cette question induit la question de la soutenabilité du modèle.

Réponse de Christophe LOUSTE : la CTI souhaite que ce soit des UE spécifiques. Jean Yves CHENEBAULT complète sur le modèle économique qui sera positif à l'issue des trois années de formation : le seuil de viabilité est d'environ 15 étudiants. De plus, la répartition des services concerne de nombreux enseignants, la formation étant pluridisciplinaire, les heures pourront donc être absorbées sans difficultés majeures.

Julien MICHEL interroge la capacité réelle des entreprises à offrir des lieux d'apprentissage. Que se passe-t-il alors pour les étudiants ? JY CHENEBAULT : les entreprises qui soutiennent le projet sont de taille importante. Le concours autorise de maintenir le bénéfice du concours une année pour un lauréat qui n'aurait pas trouvé d'entreprise lieu d'apprentissage.

Virginie LAVAL : pourquoi dans le projet n'y a-t-il pas de passerelle avec la licence 2 ?  
JY CHENEBAULT : il est possible d'effectuer des recrutements en L2.

**Propositions soumises à avis des membres de la CFUU, avant délibération du CA du 25/09/2020 :**

**Avis n° CFUU 20200924\_02 : demande d'ouverture d'un nouveau diplôme d'ingénieur**

**La mesure est adoptée à l'unanimité des présents.**

**Décompte des voix : 21**

**Décompte des votants :**

**Pour : unanimité des présents**

**Contre :**

**Abstention :**

**4. Informations Générales**

***L'UP a mis en place un référent COVID. Depuis la rentrée, plusieurs clusters ont été identifiés et des mesures ont été mises en œuvre***

UFR MED PHAR : Passage en formation à 50% en présentiel pour les formations identifiées. Un centre de dépistage est prévu le 16/9. Observation de la situation avant retour à la normale.

IUT 86 : des cours magistraux en distanciel dans 2 départements sur Châtelleraut et Poitiers centre-ville. Observation de la situation pour retour à la normale.

UFR DROIT : La formation Magistère a été mise à distance

UFR FSS site d'Angoulême : 29 cas positifs de COVID19 ont été identifiés parmi les étudiants au sein de la licence STAPS (1ère et 2ème année) de la composante FSS sur le site du campus des Valois. A cette heure, aucun cas n'a été signalé chez les personnels.

- Toutes les activités sportives sur le site sont interrompues pour cette formation.
- Tous les cours magistraux sont réalisés en distanciel.
- Les groupes de TD de cette formation, concernés par plus de 3 cas, passent en distanciel. Les autres groupes de TD peuvent être présents sur le site.
- Ces mesures se mettent en œuvre à compter du 23 septembre et jusqu'au 27 septembre. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, elles pourront faire l'objet d'une reconduction, d'amplification ou d'allègement.

Dans les situations isolées, les étudiants sont placés en isolement.

Pour rappel, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, le ministère prévoit quatre niveaux gradués de réponse

- 1/ Poursuite du présentiel avec une vigilance renforcée sur les mesures barrières (distanciation renforcée + masques systématiques + hygiène des mains), sur l'aération et le nettoyage des locaux
- 2/ Suspension des enseignements touchés en présentiel lorsqu'ils se déroulent en grand groupe et basculement vers de la formation hybride ou entièrement à distance (maintien de travaux dirigés en groupe restreint, limitation de l'accès aux espaces pédagogiques)
- 3/ Suspension de toute activité pédagogique présentielle et fermeture des espaces pédagogiques

4/ Suspension de toute activité présentielle avec fermeture des espaces pédagogiques et administratifs (télétravail)

Analyse partagée entre établissement, Rectorat, Agence régionale de santé, Préfecture

### **Mise en place d'un contrat d'aménagement d'étude spécifique COVID lié au contexte sanitaire**

Une procédure a été mise en œuvre pour les étudiants en situation de vulnérabilité au coronavirus. Deux cas distincts :

- Les étudiants eux-mêmes fragiles ou vulnérables
- Les étudiants vivant au contact de personnes vulnérables.

Dans le second cas, pas de lien médical avec l'étudiant, donc seule solution possible, faire signer à l'étudiant une attestation sur l'honneur, qui conduira à une dispense d'assiduité.

Dans le premier cas :

- L'étudiant en situation de vulnérabilité supposée alerte par mail le service de santé universitaire à l'adresse suivante : infirmiers@univ-poitiers.fr
- Le SSU accuse réception et demande un dossier médical (courrier type)
- Réception s'il y a lieu du dossier, enregistrement et étude par les médecins
- Décision :
  - Réponse négative du SSU (étudiant n'étant pas évalué comme fragile) : décision envoyée par mail à l'étudiant
  - Réponse positive du SSU (étudiant évalué comme fragile)
- Décision envoyée à l'étudiant
- Le SSU émet un certificat médical transmis à l'étudiant et l'enregistre sur calcium avec les différentes pièces fournies

La prise en charge dans les composantes se traduit par la mise en place d'un Contrat d'Aménagement d'étude spécial COVID. Pour :

- Les étudiants vivant à proximité immédiate d'une personne au moins dont la santé peut être gravement altérée par une exposition au coronavirus
- Les étudiants qui ont un état de santé jugé à risque au regard du coronavirus par le Service de Santé Universitaire (SSU)
- Les étudiants dont l'état de santé est incompatible avec l'application des gestes barrières préconisés par l'Etat et exigés par l'établissement

Les aménagements proposés sont les suivants :

- Aménagement des pratiques pédagogiques : accompagnement, enseignement à distance...
- Aménagement des modalités de contrôle des connaissances :
  - avec ou sans contrôle continu
  - aménagement du contrôle continu
- Autre, précisez.

## **HCERES : Evaluation du 1er cycle universitaire**

Concernant les Fiches d'évaluation HCERES du Premier Cycle universitaire, elles sont à transmettre au plus tard le 30 septembre 2020. Ce délai doit être strictement respecté compte tenu de la vérification nécessaire avant la présentation à la CFVU du 15 octobre, et compte tenu du changement de format imposé par le HCERES en cours de processus.

La visite du comité d'expert en charge de cette évaluation externe du premier cycle est fixée le mardi 26 et le mercredi 27 janvier 2021

Pour rappel

Le comité dispose du dossier et des fiches résultats de l'autoévaluation. Le comité rencontre les différents acteurs institutionnels et opérationnels du premier cycle et il auditionne différentes formations (et pas toutes) caractéristiques du premier cycle de cet établissement.

La liste des formations auditionnées est déterminée conjointement et collégialement par l'université et par le comité d'experts, en fonction des attentes des uns et des autres. Cette liste doit refléter la diversité des formations dans ce premier cycle.

Les formations auditionnées sont alors prévenues de ce fait ainsi que des questions précises qui feront l'objet de l'audition. Les éléments de preuve qui pourront être demandés sont quant à eux listés pour toutes les formations dès la phase initiale d'autoévaluation. Ces éléments de preuve ne sont pas inclus dans le dossier à transmettre pour le 30 septembre et ne seront pas déposés auprès du HCERES : ils doivent être disponible pour une audition éventuelle des équipes.

## **Certification en langue**

A ce jour, nous ne disposons toujours pas d'informations sur l'organisme certificateur et sur les modalités de la certification.

A ma connaissance, aucune université n'a intégré la certification en langues dans les MCCC : certaines la prévoient en 2021, d'autres avec la mise en place de la NOF

Le réseau des VPs CFVU a renouvelé son désaccord profond avec la mise en œuvre de cet arrêté :

- Il minimise la promotion du plurilinguisme au sein de nos établissements de l'enseignement supérieur tel que prôné par le Conseil de l'Europe,
- Il remet en cause la personnalisation de l'apprentissage des étudiants en termes de choix de langue vivante,
- Il délègue une des missions essentielles de l'enseignement public à des organismes privés,
- Il entérine que le service public finance une certification privée à hauteur de plusieurs millions d'euros, à un moment où certains établissements se retrouvent en déficit et/ou avec des taux d'encadrement en diminution chronique.

Au-delà des remarques et dans l'hypothèse du maintien de cet arrêté, il est nécessaire de :

- Laisser le choix entre l'anglais et l'allemand, l'italien ou l'espagnol pour les Universités frontalières,
- Laisser le choix de toute autre langue aux étudiants n'ayant pas d'anglais dans leur cursus, notamment dans les licences LLCER,
- Laisser le choix de la langue aux étudiants dont l'anglais n'était pas la LV1 dans le secondaire,

- Dispenser les étudiants qui auraient passé une certification anglais B2 dans les 2 années précédant la fin de la L et leur proposer de passer une certification (au titre de celle financée par le ministère) dans une autre langue,
- Proposer aux étudiants "native speakers" de passer une certification dans une autre langue.
- Par ailleurs, le caractère obligatoire pose un problème de soutenabilité financière. En effet, les coûts indirects, potentiellement très importants, pour la gestion des inscriptions, la vérification de passation, la passation des tests, ...ne pourront pas être portés par les établissements.

### **Etudiants en prolongation de stages suite à la période COVID :**

Frédérique VIDAL s'était engagée à prolonger les bourses pour les étudiants qui prolongeraient leur stage entre septembre et décembre 2020. Depuis aucune confirmation officielle n'a été transmise. La question va être posée en direct à Anne Sophie Barthez lors de la réunion des VP CFVU prévue la semaine prochaine.

### **Création de deux Labels pour des nouveaux diplômes d'établissement post-bac d'une durée d'une année**

A la suite de l'annonce par le Premier ministre, le 23 juillet dernier, du plan « 1 jeune, 1 solution », la ministre Frédérique VIDAL a décidé d'attribuer des labels à de nouveaux diplômes d'établissement post-bac d'une durée d'une année.

Deux labels sont ainsi créés afin de garantir la qualité de ces deux nouveaux types de formations :

- Une formation d'une année afin de mieux s'orienter dans l'enseignement supérieur, construire son parcours d'études et affiner son projet professionnel (il s'agit du label « PaRéo »)
- Une formation d'une année offrant 60 ECTS et visant à une spécialisation qui permet de rapidement s'insérer professionnellement – sans pour autant interdire la poursuite d'études (il s'agit du label « Formation supérieure de spécialisation »).

Ces formations peuvent être ouvertes durant tout le premier semestre 2020 et doivent alors suivre une procédure – légère – de labellisation dans les prochaines semaines. Pour la rentrée 2021, de nouvelles demandes de labellisation devront être réalisées dans des temps moins contraints mais avant le 2 novembre prochain en raison du calendrier Parcoursup.

La réforme du baccalauréat : les nouveautés au niveau de l'organisation

Les épreuves communes de contrôle continu (E3C) sont désormais dénommées « évaluations communes » : ces devoirs communs sont réalisés dans le cadre des heures de classe au cours des années de première et de terminale. Leur nombre reste inchangé pour valoriser le travail régulier et les progrès des élèves. Elles comptent toujours pour 30 % de la note finale du baccalauréat ; Pour instaurer plus de souplesse dans l'organisation du contrôle continu, les commissions d'harmonisation n'auront plus lieu après chaque session d'évaluations communes mais respectivement en fin d'année de première et de terminale. Ainsi, après chaque évaluation, les candidats prendront connaissance de leur note qui, le cas échéant, pourra être harmonisée en fin d'année. Le calendrier de passation de ces évaluations communes sera fixé par le chef d'établissement après consultation du conseil pédagogique et délibération du conseil d'administration. Le calendrier pourra ainsi mieux s'adapter à la progression pédagogique dans chaque établissement. Pour ce faire, les calendriers des épreuves terminales et de Parcoursup seront désormais publiés en début d'année scolaire. Aucune évaluation commune n'excède 2h et aucune épreuve terminale n'excède 4h, à l'exception des matières comprenant des épreuves pratiques ;

## 5. Pour information : Bilan Parcoursup

Modification de calendrier de la phase complémentaire (Arrêté du 3 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 28 février 2020 relatif au calendrier de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur)

- La phase complémentaire de la procédure nationale de préinscription est ouverte sur la plateforme Parcoursup du 25 juin 2020 jusqu'au **24 septembre 2020 inclus**. Elle comprend :
  - La phase de dépôt des vœux sur les places vacantes au sens de l'article D. 612-1-1 du code de l'éducation, ouverte jusqu'au 21 septembre 2020, à 23 h 59 (heure de Paris) ;
  - La phase d'examen des vœux et de réponse par les établissements proposant des formations inscrites sur la plateforme, ouverte jusqu'au 22 septembre 2020 inclus
  - La phase d'envoi des propositions est ouverte jusqu'au 23 septembre 2020 inclus
  - La phase de choix des candidats, ouverte jusqu'au 24 septembre 2020 inclus.
- Les notifications de refus seront envoyées à partir du 25 septembre de manière automatique

**Les analyses portent sur une extraction des données au 22 septembre.**

### **Au Niveau Etablissement pour les DEUST et Licences**

Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
5 965	38 614	5 429	19	43	1 718	20 180

A ce jour, 91% des places ont été acceptées définitivement, et 4,4% des candidats classés sont sur liste d'attente.

A l'échelle de l'établissement, on compte 462 places vacantes dans 39 formations.

### **Focus sur les formations qui ne sont pas en tension**

Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
1 857	9 401	1 562	11	15	3	9 023

84% des places ont été acceptées définitivement.

Sur les 29 formations qui ne sont pas en tension où on ne compte pas de liste d'attente puisque tout le monde a été appelé dès le 19 mai (3 candidats sur liste d'attente = demande de réintégration après refus par erreur de la proposition d'admission par le candidat sur des formations où la CAL est atteinte donc restent en attente), la majorité n'a pas atteint ses CAL.

Quatre formations ont dépassé leur CAL :

- LEA Anglais - Russe : 44 propositions acceptées définitivement sur 40 places
- LEA Espagnol - Portugais : 10 propositions acceptées définitivement sur 5 places, et 1 personne sur liste d'attente
- LEA Espagnol - Russe : 6 propositions acceptées définitivement sur 5 places
- Portail Histoire / HAA : HAA avec 32 propositions acceptées définitivement sur 30 places, et 1 personne sur liste d'attente

### Focus sur les Formations en Tension

Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
3 820	27 892	3 652	10	28	1 687	10 484

95,6 % des places ont été acceptées définitivement et 6% des candidats classés sont sur liste d'attente. Des formations ont atteint leur CAL et des candidats sont encore sur liste d'attente

- Arts du spectacle : 15 candidats sur liste d'attente
- Psychologie : 242 candidats sur liste d'attente
- Droit : Droit / Histoire : 28 candidats sur liste d'attente
- Psychologie : Droit / Psychologie : 106 candidats sur liste d'attente
- Droit : Droit / Psychologie : 65 candidats sur liste d'attente
- SDL : Psychologie / Sciences du langage : 16 candidats sur liste d'attente
- LLCER ESPAGNOL / Sciences Du Langage : Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales 2 candidats sur liste d'attente

Plusieurs formations disposent encore de quelques places vacantes et continuent d'appeler dans la liste d'attente, elles pourraient atteindre leur CAL très prochainement et laisser des candidats sur liste d'attente

- Psychologie : Psychologie / SDL : 82/84 et 91 candidats sur liste d'attente
- STAPS site Poitiers : 239/240 et 317 candidats sur liste d'attente
- STAPS Angoulême : 189/190 et 256 candidats sur liste d'attente

### Focus sur les Licences Accès Santé

	Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente
Chimie	40	607	39	1	-	55
Informatique	40	75	35	-	1	-
Mathématiques	40	309	39	-	-	-
Physique	50	232	46	-	-	-

	Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente
Sciences de la Terre	40	353	39	-	1	8
Sciences de la vie	180	1890	180	-	-	267
Sciences pour l'ingénieur	50	120	41	2	-	-
STAPS	30	1022	29	-	1	180
Droit	100	460	96	1	1	13
Economie et Gestion	80	266	79	-	-	-
LLCER Anglais	35	157	35	-	-	26
LLCER Espagnol	45	143	44	-	1	-
Lettres	40	67	35	-	4	-
SDL	40	234	38	-	1	-

2 LAS ont atteint les 100 % de places acceptées définitivement et ont encore des candidats sur liste d'attente

- Sciences de la vie avec 267 candidats sur liste d'attente
- LLCER Anglais avec 26 candidats sur liste d'attente

4 LAS n'ont pas encore atteint 100% de leur CAL mais ont encore des candidats sur listes d'attente :

- Chimie (97,5) avec 55 candidats sur liste d'attente
- Sciences de la terre (97,5%) avec 8 candidats sur liste d'attente
- Droit (96%) avec 8 candidats sur liste d'attente
- STAPS (96%) avec 180 candidats sur liste d'attente

5 LAS ont atteint au moins 90% de places acceptées définitivement

- Mathématiques (97,5%)
- Physique (92%)
- LLCER Espagnol (97,8%)
- Economie et gestion (98,8%)
- Sciences du langage (95%)

3 LAS ont atteint au moins 82% de places acceptées définitivement

- Lettres (87.5%)
- Sciences pour l'ingénieur (82%)
- Informatique (87.5%)

### **Focus sur les listes d'attente**

Formation	Liste d'attente	Dont secteur	Dont secteur non-inscrit à l'UP (autre formation)
Psychologie	242	68	38
Droit / Psychologie: Psychologie	106	17	6
Psychologie / Sciences du langage: Psychologie	90	40	21
Droit / Psychologie: Droit	65	16	3
Droit / Histoire : Droit	28	18	6
STAPS (Poitiers)	317	137	82
STAPS (Angoulême)	255	107	76
Arts du spectacle	15	5	4
Psychologie / Sciences du langage: Sciences du langage	16	0	0
LLCER Anglais accès santé	26	10	5
Droit accès santé	11	1	1
Chimie accès santé	55	37	14
Sciences de la terre accès santé	8	8	0
STAPS accès santé	180	87	34
Sciences de la vie accès santé	267	163	55

Secteur = départements 16, 17, 79, 86  
Sauf psychologie = départements 16, 17, 19, 23, 79, 86, 87

### Focus sur les formations sélectives

Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
288	1321	215	0	0	28	673

74,6% des places ont été acceptées définitivement et 2,1% des candidats classés sont sur liste d'attente

Sont inscrites en phase complémentaire :

- Les 6 CMI avec une attention particulière pour le CMI Sciences pour l'ingénieur : Gestion de l'Energie qui ne compte **aucune** proposition acceptée définitivement (20 places) et le CMI Sciences pour l'ingénieur : Ingénierie de l'Innovation Technologique qui ne compte qu'une proposition acceptée définitivement (20 places)
- Le parcours renforcé en Mathématiques : 19/30
- Le DEUST AGASPC parcours activités de pleine nature : 12/14
- Le DEUST AGASPC parcours activités aquatiques : 22/24

Il reste une place dans la double mention Philo/Droit et 2 personnes sur liste d'attente (dont 1 candidate du secteur inscrite en Droit à l'UP)

Les autres formations sélectives ont atteint leur CAL et ont encore des candidats sur liste d'attente :

- Lettres sc Po : 4 personnes sur liste d'attente
- DEUST Métiers de la forme : 22 personnes sur liste d'attente

### Focus sur les DUT

	Places	Propositions Acceptées définitivement	Acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente
<b>UP</b>	<b>1 116</b>	1 076	3	5	273
<b>Poitiers</b>	<b>837</b>	812	2	5	143
<b>Angoulême</b>	<b>279</b>	264	1	0	130

- IUT Poitiers : 97% des places ont été acceptées définitivement
- IUT Angoulême : 94,6% des places ont été acceptées définitivement

La majorité des DUT ont atteint leur CAL et n'ont plus de candidats en liste d'attente à l'exception de ces DUT :

- I.U.T. Poitiers - DUT - Chimie (-6)
- I.U.T. Poitiers (site Châtelleraut) - DUT - Mesures physiques (-13). 49 places
- I.U.T. Poitiers (site Châtelleraut) - DUT - Réseaux et télécommunications (-3)
- I.U.T. Poitiers (site Niort) - DUT - Gestion des entreprises et des administrations (-3)
- I.U.T. Angoulême - DUT - Génie électrique et informatique industrielle (-3)

### 6. Pour information : Bilan Master

Globalement, comparativement à la campagne précédente, le nombre de candidatures en master a augmenté à l'université de Poitiers

- Une hausse de 53.75 % de candidatures par rapport à l'an dernier : de 11 084 candidatures en 2019 à 17 042 en 2020 à périmètre égale (c'est-à-dire en ne comptant pas les Master de Droit qui sélectionnent pour la première fois en M1).
- Pour rappel, hors masters de droit, nous disposons de 2 995 places
- Les masters de droit offrent 247 places pour 2 955 candidatures reçus

Point sur les Places Vacantes au 22 septembre 2020

Les CAL ne sont pas atteintes et les listes complémentaires sont épuisées

### **Droit et Sciences Sociales**

DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : 9 places

DROIT DU NUMERIQUE : 2 places

DROIT DU PATRIMOINE, Parcours Droit de la Recherche et Valorisation de l'Innovation et Parcours Droit de l'Activité Agricole et de l'Espace Rural : 2 places

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN, parcours Droit du Contentieux International : 3 places

DROIT PUBLIC DES AFFAIRES, Parcours Droit de la Commande Publique et Parcours Droit de l'Action Publique : 8 places

SCIENCE POLITIQUE, Parcours Politique Internationale : 3 places

### Sciences Economiques

ECONOMIE DE L'ENTREPRISE ET DES MARCHES : 2 places

### IAE

COMMUNICATION DES ORGANISATIONS : 4 places

COMPTABILITE-CONTRÔLE-AUDIT : 5 places

INTELLIGENCE ECONOMIQUE : 3 places

MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL : 3 places

### SFA

Préambule :

Quatre parcours n'ouvriront pas à la rentrée 2020 :

- Sport et Santé Connectés du Master Traitement du Signal et des Images
- Physique du Master Sciences de la Matière
- Physique-Chimie du Master Sciences de la Matière et du Master Chimie
- Master SCIENCES DE LA TERRE ET DES PLANETES, ENVIRONNEMENT, parcours "Matériaux Minéraux / International Master in Advanced Clay Science" n'ouvrira pas car totalement transformé en version mode EUR (INTREE)

CHIMIE : 16 places (sur 102)

ENERGIE : 41 places (sur 79)

Informatique, parcours Gestion et Analyse de Données et parcours Informatique Embarquée : 19 places

Ingénierie de Conception : 30 places (sur 80)

INGENIERIE DE LA SANTE : 14 places (sur 125)

MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS : 24 places (sur 60)

SCIENCES DE LA MATIERE, Parcours Ingénierie des Matériaux Hautes Performances et Développement Durable : 10 places (sur 25)

TRAITEMENT DU SIGNAL ET DES IMAGES, parcours Ingénierie des Objets intelligents : 1 place

### L&L

ARTS : 12 places (sur 35)

LEA : 17 places (sur 65)

LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES, Parcours Etudes Hispaniques : Archives, Mémoires et Ecritures : 5 places

SCIENCES DU LANGAGE, Parcours Linguistique, Langues, Corpus et Traduction : 3 places

### SHA

MIGRATIONS INTERNATIONALES : 5 places

GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT : 3 places

HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE, Parcours Mondes Antiques : Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie : 10 places

INFORMATION, COMMUNICATION : 12 places (sur 37)

PHILOSOPHIE : 22 places

Sociologie : 1 place

INSPE  
 METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF), PRATIQUES  
 ET INGENIERIE DE LA FORMATION : 5 places

**Les saisines**

Elles ont débuté depuis le 10 Juillet 2020. Elles ne concernent que des étudiants titulaires d'une licence de l'Université de Poitiers

Total : 159 demandes de saisine, dont 12 à qui on n'a pas été en mesure de proposer une solution (Psychologie et STAPS)

Composantes	nombre	Réponses ETU
Droit	66	22 OUI, 35 NON, 9 Sans Réponse
IAE	12	9 OUI, 1 NON, 2 Sans réponse
INSPE	43	12 OUI, 22 NON, 9 Sans Réponse
L&L	5	3 NON, 2 Sans Réponse
SHA	5	3 OUI, 1 refus, 1 Sans Réponse
SFA	16	9 OUI, 5 NON, 2 Sans Réponse

**7. Pour délibération de la CFVU : UE Ouverture 2020-2021 (annexe 7.0)**

La liste des unités d'ouverture (UEO), hors SUAPS qui seront proposées aux étudiants de L2 en 20-21 est ajustée comme suit pour tenir compte des UEO qui sont fermée suite à candidatures insuffisantes l'année passée, et de celle qui sont créées ou sont ré ouvertes suite à retour de congés recherche des responsables :

Mesure année universitaire 2020-2021	Structure	Site	UEO	Observations CFVU
Fermeture	Lettres et Langues	Poitiers	Découverte d'expressions artistiques autour de la langue occitane	Pas d'inscrits en 2019-2020
	Lettres et Langues	Poitiers	Enquêtes de mémoire dans le domaine culturel et linguistique de Poitou, Charentes et Vendée	Pas d'inscrits en 2019-2020
	Lettres et Langues	Poitiers	Le Brésil et le Portugal contre les stéréotypes	Pas d'inscrits en 2019-2020

Mesure année universitaire 2020-2021	Structure	Site	UEO	Observations CFUU
	Lettres et Langues	Poitiers	L'émergence de la Chine et du chinois dans le supérieur	Pas d'inscrits en 2019-2020
	Lettres et Langues	Poitiers	Voir l'Antiquité : Rome et la Grèce dans les arts de l'image et de la scène	Pas d'inscrits en 2019-2020
	Maison des Langues (MDL)	Poitiers	Echanges interculturels	Pas d'inscrits en 2019-2020
	Sciences du Sport	Angoulême	Construire des compétences pour l'épreuve de l'oral : l'exemple de l'EPS au CRPE - Angoulême	-
	Sciences du Sport	Poitiers	Développement des ressources et activités physiques et sportives	Pas d'inscrits en 2019-2020
	Sciences du Sport	Poitiers	Techniques de production vidéo dans les pratiques artistiques, culturelles et sportives (T.P.V)	Pas d'inscrits en 2019-2020
	Sciences Fondamentales et Appliquées	Poitiers	Découverte de la biodiversité	Pas d'inscrits en 2019-2020
	Sciences Fondamentales et Appliquées	Poitiers	Lumière et couleurs	Pas d'inscrits en 2019-2020
	Sciences Fondamentales et Appliquées	Poitiers	Numérique et santé : la e-santé	Pas d'inscrits en 2019-2020
	Sciences Fondamentales et Appliquées	Poitiers	Pollution atmosphérique : origine, impacts et conséquences	-
	Sciences Humaines et Arts	Poitiers	Introduction au cinéma documentaire	Pas d'inscrits en 2019-2020
	Serv.Acc Formation,Insert.,Réussite,Enga	Angoulême	Engagement Associatif Entreprenant' aide - Angoulême	Pas d'inscrits en 2019-2020
	Ouverture	Lettres et Langues	Poitiers	Le polar au cinéma miroir de la société contemporaine
Lettres et Langues		Poitiers	Vivant Moyen-Age : figures médiévales - héroïques et amoureuses - de l'invention contemporaine (littérature, cinéma, BD, performance, chanson, etc...)	-
Sciences du Sport		Angoulême	Préparation mentale et réussite/performance : confiance en soi, gestion des émotions/stress, organisation	-
Sciences du Sport		Angoulême	Organisation d'une manifestation et méthodologie de projet	-
Sciences Fondamentales et Appliquées		Poitiers	Chimie et environnement	

Mesure année universitaire 2020-2021	Structure	Site	UEO	Observations CFVU
	Sciences Humaines et Arts	Poitiers	Esclavages et dépendances de l'Antiquité à l'ère des abolitions	
	Sciences Humaines et Arts	Poitiers	Les révolutions de la liberté : France, Amérique	

En tout, hors SUAPS (non défini à ce jour), ce sont 59 UEO, et 4 260 places qui sont offertes aux étudiants de L2.

### Calendrier

- 16 Novembre : Courriel aux étudiants
- Du Lundi 23 Novembre au jeudi 3 décembre inclus : campagne en ligne, avec deux mails de relance individuelle aux étudiants sans pré-inscriptions aux UEO
- Jusqu'au lundi 7 décembre : validation des prérequis par les assesseurs et les scolarités
- Mercredi 9 décembre : réunion arbitrage, Assesseurs, 13h-14h, Salle A. Fresnel, I-Média
- Vendredi 11 décembre : diffusion des informations aux étudiants concernant les affectations
- Du 11/01 au 01/02 inclus : inscriptions pour les retardataires et les réaffectations
- Mardi 12 Janvier 2021 : Début des cours SEMESTRE PAIR

### Propositions soumises à délibération des membres de la CFVU :

*Délibération n° CFVU 20200924\_03 – Liste des UEO (hors SUAPS) pour l'année universitaire 2020-2021*

**La mesure est adoptée à l'unanimité des présents**

**Décompte des voix : 21**

**Décompte des votants :**

**Pour : unanimité des présents**

**Contre :**

**Abstention**

### **8. Pour délibération de la CVFU : règlements des examens 2020-2021 pour chaque composante**

Pas de changement pour les DUT et les diplômes d'Ingénieurs.

Les DEUST : suppression de la seconde session pour les UE évaluées en CCI.

Les règlements des examens des licences professionnelles sont identiques dans toutes les composantes par rapport à ceux de l'an dernier, à l'exception des licences Professionnelles de SFA pour lesquelles la seconde session a été supprimée

Les règlements des examens des masters sont identiques par rapport à ceux de l'an dernier, sauf pour SHA : le redoublement n'est plus de droit.

Les règlements des examens des licences générales comportent les modifications suivantes :

- Intégration des dispositions particulières pour les L.AS suite à la CFVU du 9 juillet 2020 pour les composantes concernées
- Les UE4 « option international » et « parcours international », et les UE5 LVE des semestres 1, 2, 3 et 4 évaluées en CCI s'inscrivent dans le cadre de la seconde chance et ne proposent plus de seconde session (Articles 11 et 12)
- Activation de la seconde chance pour toutes les UE évaluées en CCI qui ne proposent plus de seconde session pour :
  - Licence Economie-Gestion (sauf les parcours portés par l'IAE)
  - Licence STAPS Activités Physiques Adaptées et Santé
  - Licence STAPS Education et Motricité
  - Licence STAPS Entraînement Sportif
  - Licence STAPS Management du Sport

Les licences de SFA : il a été ajouté dans l'article 9 : au sein d'un portail, la réorientation à l'issue du semestre 1 est de droit dans la limite des capacités d'accueil.

**Propositions soumises à délibération des membres de la CFVU :**

***Délibération n° CFVU 20200924\_04 – Règlements des examens pour l'année universitaire 2020-2021***

***La mesure est adoptée à l'unanimité des présents.***

**Décompte des voix : 21**

**Décompte des votants :**

**Pour : unanimité des présents**

**Contre :**

**Abstention :**

**9. Pour délibération de la CVFU : maquettes 2020-2021 (suite et Fin)**

Sont présentées à la CFVU du 24 septembre, pour validation, les maquettes suivantes.

- Toutes les maquettes de Licences en Lettres et langues suite à des modifications apportées pour les UE5 et les UE6
- La Licence Economie-Gestion suite à la suppression de la seconde chance pour le parcours porté par l'IRIAF
- Les quatre Licences de STAPS et les deux maquettes des DEUST suite à la suppression de la seconde session dans le cadre de la seconde chance
- EUR TACTIC : Master Informatique et Master Traitement du Signal

Toutes les maquettes de l'UFR Médecine et Pharmacie qui n'avaient pas été présentées lors des dernières CFVU

- Pharmacie
- Médecine
- Maïeutique
- PACES
- Orthophonie

Quelques informations sur l'EUR TACTIC (Actions transverses Céramiques Avancées & TIC).

Cet EUR est porté par l'université de Limoges et bénéficie d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'Avenir

Les deux parcours « EUR Software design and development » et « EUR Smart IoT » portés par l'UFR SFA, sont adossés aux mentions « Informatique » et « Traitement du Signal et des images » respectivement.

Ces parcours sont construits autour :

- d'UE déjà inscrites au sein de la mention de rattachement : UE disciplinaire « UE-disc-EUR » ;
  - Les MCCC de ces UE restent inchangées et correspondent aux MCCC qui ont été actées par la CFVU de l'Université de Poitiers le 12 mars 2020.
  - Afin de correspondre au projet global de formation (30 ECTS par semestre), le poids en ECTS de certaines UE disciplinaires diffère entre les parcours EUR et non EUR.
- d'UE spécifiques EUR :
  - Les MCCC des UE des semestres 1 et 2 répondent au cadrage de l'Université de Limoges porteuse de l'ANR (CFVU Université de Limoges du 29 septembre 2020).
  - Elles ont été saisies dans AMETYS.
  - Elles sont évaluées en CCI avec seconde session.
  - Les MCC des UE spécifiques EUR des semestres 3 et 4 seront finalisées au cours de l'année 2020/2021 pour la rentrée 2021

David HELBERT

Semestre	UE spécifiques EUR	ECTS
Semestre 1	UE Preparation to professional life 1 – EUR	3 ECTS
Semestre 1	UE Research lab 1 – EUR	3 ECTS
Semestre 1	UE Interdisciplinary course/teaching * - EUR	3 ECTS
Semestre 2	UE English 1 - EUR	3 ECTS
Semestre 2	UE Research lab 2 - EUR	3 ECTS
Semestre 2	UE Preparation to professional life 2 - EUR	3 ECTS
Semestre 2	UE International mobility - EUR	3 ECTS
Semestre 2	UE Interdisciplinary course/teaching - EUR	3 ECTS

\* UE Interdisciplinary course/teaching Semestre 1 uniquement sur le parcours « EUR Software design and development »

David HELBERT pointe les difficultés rencontrées suite au montage du budget qui amène à la mise en place d'une maquette qui ne correspond pas à ce qui a été déposé lors de l'appel à projet.

**Propositions soumises à délibération des membres de la CFVU :**

## Délibération n° CFVU 20200924\_05 – maquettes pédagogique 20-21 (suite)

La mesure est adoptée à l'unanimité des présents

Décompte des voix : 21

Décompte des votants :

Pour : unanimité des présents

Contre :

Abstention :

### Questions diverses

Stéphane Bellini : quid de la situation au CFA qui a accumulé du retard dans le traitement des dossiers des apprentis, ce qui entraîne des annulations de contrat ?

Sylvie QUINTARD : le CFA a déménagé en juillet, et la distance physique ne facilite pas le relationnel. En tant que directrice d'UP&PRO, elle souligne qu'elle n'a pas de visibilité sur le nombre de contrats saisis. Elle a déjà signalé ce dysfonctionnement.

Le DGS de l'établissement a déjà pris contact avec le directeur du CFA. Virginie LAVAL va également prendre contact avec ce dernier.

Julien MICHEL : suite à des plaintes de parents d'élèves qui se plaignent des conditions d'enseignement pendant cette période COVID, quelle réponse règlementaire à apporter ? Il espère une réponse « établissement ». Virginie LAVAL prend contact avec la DAJ pour voir quelle communication juridique peut être adoptée.

Julien MICHEL : se questionne sur la latitude laissée aux équipes pédagogiques quant au choix des modalités d'enseignement pendant cette période « COVID ». Il souhaiterait une position unique de l'établissement, notamment pour les groupes de TD, et pour ne pas engendrer de rupture d'égalité.

Stéphane BELLINI ne souhaite pas de position unique de l'établissement, et insiste sur la liberté des équipes pédagogiques, après concertation des membres de ces équipes.

David HLBERT complète la demande de Julien MICHEL : il s'agit de savoir ce qui est règlementairement autorisé.

Virginie LAVAL indique que des points relais Wifi ont été installés dans l'établissement et qu'ils permettent aux étudiants de suivre les cours à distance mais dans l'établissement. La communication sur ce point doit être améliorée.

Prochaine CFVU **le jeudi 8 octobre 2020**

La séance se termine à 17H20.

La Vice-présidente Formation Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire	La secrétaire de séance
---	-------------------------

 Virginie LAVAL	Christine LOUBET
---	------------------

CR CFVU 24/09/2020 valide CFVU 05/10/2020